

devenir conformes; de plus, de nouvelles mesures ayant des effets de distorsion du commerce et concernant les exportations canadiennes de boissons alcoolisées aux États-Unis ont été mises en œuvre au niveau de l'État depuis la présentation du rapport du groupe spécial du GATT. Le Canada poursuit donc cette question avec les États-Unis, pour demander l'exécution des recommandations du groupe spécial du GATT. Cela exige : 1) le retrait des éléments discriminatoires de la taxe d'accise fédérale sur la bière, le vin et le cidre; 2) des mesures raisonnables du gouvernement pour veiller à ce que les États observent les obligations découlant des accords commerciaux des États-Unis, en éliminant les aspects discriminatoires de mesures telles que les taxes d'accise et les pratiques de distribution.

OPPOSITION AUX MESURES AMÉRICAINES LIMITANT L'ACCÈS

Produits agricoles et agroalimentaires

En 1998, les bas prix des matières premières et les préoccupations concernant l'accès aux marchés des deux côtés de la frontière ont aggravé les tensions dans les échanges de produits agricoles. Confronté à des pressions politiques des agriculteurs et aux perspectives d'élection du mois de novembre, le gouvernement du Dakota du Sud a bloqué les camions canadiens transportant du bétail et du grain au milieu du mois de septembre. Certains États avoisinants ont cédé aux pressions politiques et se sont joints au Dakota du Sud en demandant que la police et d'autres organismes augmentent les inspections de camions canadiens. Les autorités d'État ont mis fin à ces mesures une fois que le gouvernement américain, sous la pression des demandes canadiennes de consultations dans le cadre de l'OMC et de l'ALENA, eut convenu de participer à des discussions bilatérales avec le Canada. Au début du mois de décembre, les deux parties ont annoncé un accord de principe et un plan d'action en 17 points visant à améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires et pour améliorer la gestion de la relation bilatérale. Cet accord établit un mécanisme d'alerte rapide pour veiller à ce que les problèmes préoccupant les deux parties soient abordés sans tarder et de façon efficace, par des consultations régulières au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires fédéraux. Le texte complet de ces résultats est disponible sur le site Web du MAECI (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/geo/usa/general-f.htm>).

Les États-Unis étaient le lieu de destination de 11 p. 100 des exportations de blé canadien, selon la valeur, en 1998. Alors que le blé canadien est apprécié des minoteries américaines en raison de l'uniformité de sa qualité et de la fiabilité des approvisionnements, certains groupes de producteurs américains continuent de demander l'application de restrictions visant le grain canadien, en s'appuyant sur des mythes concernant les pratiques commerciales canadiennes relatives aux produits agricoles. Le Canada n'a pas l'intention de restreindre les exportations de grains. Notre commerce est axé sur le marché et conforme à nos obligations commerciales. Les deux parties ont maintenant pris l'engagement de procéder à un échange régulier d'information sur le commerce bilatéral et international des grains pour contribuer à corriger toute perception erronée de l'impact des exportations canadiennes sur le marché américain et pour aborder d'autres questions telles que les pratiques commerciales dans les pays tiers. De plus, le Canada continue de favoriser un développement des consultations et de la coopération parmi les groupes industriels des deux côtés de la frontière.

Dans le cadre de ce plan d'action, les deux parties ont convenu de retirer une série de mesures ayant pour effet de restreindre l'accès au bétail, aux semences équine, aux produits horticoles et aux produits de pépinière. Cet accord aborde également les préoccupations de l'industrie concernant les médicaments à usage vétérinaire et les produits antiparasitaires. Les organismes canadiens et américains responsables de ces questions ont convenu de plans de travail pour augmenter les échanges d'information et l'harmonisation de leurs systèmes réglementaires.

Le Canada est également préoccupé de l'utilisation par les États-Unis de subventions à l'exportation dans les pays tiers. Dans le cadre du programme américain de promotion des exportations (Export Enhancement Program ou EEP), le Département de l'Agriculture des États-Unis peut subventionner une variété d'exportations agricoles américaines destinées à des marchés déterminés. Le gouvernement américain a été soumis à des pressions de certains groupes de producteurs agricoles et de politiciens du Midwest pour réactiver l'EEP pour le blé, la farine de blé et d'autres produits en vrac, en soutenant que l'utilisation de l'EEP aidera les producteurs américains. Le Canada a soutenu que toute décision visant à utiliser l'EEP pour augmenter le prix du blé sur le marché américain rendrait le